

La clarté rédactionnelle en droit : une réflexion pluridisciplinaire



COMITÉ D'ORGANISATION :

Agata de Laforcade, Responsable du pôle juridique, ISIT - **Diana Saiz Navarro**, Responsable du Master « Stratégie internationale et diplomatie », ISIT - **Ilaria Cennamo**, Enseignante-chercheuse postdoctorale, Université de Milan

9.00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9.30 OUVERTURE DES TRAVAUX

Tamym Abdessemed, Directeur général de l'ISIT

Ilaria Cennamo, Enseignante-chercheuse postdoctorale, Université de Milan

Agata de Laforcade, Responsable du programme Juriste-Linguiste, ISIT

Diana Saiz Navarro, Responsable du Master Stratégies Internationales et Diplomatie, ISIT

9.50 - 10.10

Hervé MOYSAN, Directeur de la Rédaction Législation, Lexisnexis

La clarté de la loi obscurcie par le technicisme formel de son écriture

La question de la clarté rédactionnelle de la loi doit aussi être abordée sous l'angle de la structuration législative des dispositions législatives et réglementaires et non pas seulement sous celui de leur écriture stricto sensu (style, technicité de la langue...). En effet, dans leur grande majorité, les lois adoptées et règlements pris actuellement modifient, souvent de manière « chirurgicale », des textes déjà existants plus qu'ils n'en créent de nouveaux. Les lois actuelles, en raison de cette rédaction/structuration des modifications qu'elles emportent ne sont guère signifiantes en ce sens qu'elles ne permettent pas en elles-mêmes de connaître l'état du droit. Il y a là une marge de progression manifeste pour la technique législative. Plusieurs modèles légistiques sont envisageables, susceptibles d'apporter un progrès significatif en termes de clarté. On s'étonnera donc de la position adoptée par le Conseil d'Etat, dans son étude annuelle consacrée en 2016 à la simplification et à la qualité du droit, qui écarte tout changement des techniques de rédaction, sauf marginalement en ce qui concerne le cas pathologique des dispositions propres à l'outre-mer.

10.10 - 10.30

Suany Mazzitelli, Éditrice - Rédaction Législation, LexisNexis

La clarté rédactionnelle de la loi dans la « dialectique » entre ordres juridiques – Considérations issues de la pratique éditoriale

Pour que la qualité des normes d'un État, notamment sa clarté, puisse être valorisée vis-à-vis de l'étranger ou de ses propres citoyens, encore faut-il que les sources du droit soient identifiables et fiables, en termes de qualité, d'exhaustivité et de mise à jour. La pratique de l'éditeur juridique permet de présenter quelques cas significatifs des difficultés qui peuvent être rencontrées dans l'appréhension d'un droit national étranger et notamment dans la constitution et mise à jour de corpus juridiques. L'accessibilité du droit est le premier écueil que l'on rencontre dans cet exercice. À titre d'exemple, au Sénégal, le Journal officiel publié sur le site du Secrétariat général du gouvernement n'est disponible en version numérisée qu'à compter de 2001. L'accès au droit antérieur y reste donc incertain. La question se pose également de la qualité des données disponibles. Ainsi le corpus des textes normatifs publiés sur le site internet du Ministère de la justice du Maroc présente des incertitudes tenant à la nature, la qualité et l'intégrité des textes reproduits. La langue de publication des textes normatifs constitue un écueil supplémentaire à la clarté rédactionnelle de la loi. Ainsi l'« édition de traduction officielle » du Bulletin officiel du Maroc permet d'accéder à une sélection de textes traduits en langue française issus de la version officielle en langue arabe, non sans quelques incohérences (par ex. traductions de textes de base originels non effectuées pour les textes postérieurs qui les modifient). Enfin, d'autres difficultés au regard de la clarté de la loi peuvent surgir en raison des spécificités de chaque droit et en raison de l'influence réciproque entre systèmes juridiques.

10.30 - 10.50

Stefaan van der JEUGHT, Cour de Justice de l'Union Européenne, Vrije Universiteit Brussel

The Requirement for Clarity in Law in a Multilingual Legal Order: the Case of the European Union

The rule of law and the principle of legal certainty require laws to be clear, unequivocal and precise. Clarity in law is an essential safeguard against arbitrariness as it entails predictability and foreseeability of the application of the law. It enables individuals to ascertain the extent of their rights and obligations and to assess the consequences of their actions. Arguably, the challenge of clarity is greater in multilingual legal orders, as various linguistic versions of the law have to be applied and interpreted in a uniform way. In this regard, the European Union (EU) is an unprecedented case in point, as its law which is equally authentic in 24 language versions must be transposed and applied in 28 different legal orders. This contribution will give an overview of current practices, challenges and perspectives, in particular with regard to the interpretation methods followed by the European Court of Justice. It will argue that the clarity requirement is crucial in the EU multilingual legal order so as to ensure full trust of all individuals in every single language version of EU law.

10.50 - 11.05 ÉCHANGE AVEC LA SALLE

11.05 - 11.30 PAUSE CAFÉ

11.30 - 11.50

Barbara POZZO, Professeur de l'Università dell'Insubria.

Multilingualism and the Harmonization of European Private Law

European Community Law has a multilingual character, which reflects the fact that the European Union is becoming an increasingly multicultural and multilingual entity.

Following the accession of the new Member States in May 2004 and of Romania and Bulgaria in January 2007 and, finally, of Croatia in 2013, there are now 24 official languages that create immense difficulties in translating from one language to the others.

The multilingual character of EU legislation has urged the creation of a “neutral or descriptive” language in order to forge a supranational terminology that maintains equal distance from each national language.

At the same time, legal languages and legal terminologies are and remain profoundly culture-bound and the implementation process of directives are often great challenges in coping with translation issues.

The aim of this paper is to investigate how multilingualism impacts on the harmonisation process of European private law.

11.50 - 12.10

Karine GILBERG, Ministère de la Justice

La clarté, principe à éclipses du droit français : de la théorie à la pratique

La clarté constitue un principe classique de la technique législative en France, et dans de nombreux systèmes juridiques, qui devraient donc avoir fait l'objet de nombreux développements en légistique. Classiquement, le principe de clarté appelle à la simplicité dans la formulation des textes législatifs et réglementaires, ainsi que dans le choix de la terminologie. Toutefois, substituer à la clarté la notion de simplicité est loin d'éclaircir le sens d'un principe qui est donc loin d'avoir livré toutes ses subtilités, mais surtout n'offre pas d'orientation précise aux rédacteurs des textes normatifs. Plus encore, en dépit des efforts déployés par la 'légistique formelle'¹ pour promouvoir la qualité rédactionnelle des textes législatifs et réglementaire, la pratique semble souvent s'éloigner de la clarté ou de la simplicité requise. Il faut reconnaître que tant la pratique que les politiques de qualité de la réglementation semblent avoir fait de la 'clarté' un principe à éclipses, dont les contours restent équivoques. En premier lieu, le principe de clarté, qui avait acquis force constitutionnelle en droit français, a d'abord été partiellement éclipsé par un « objectif à valeur constitutionnelle d'accessibilité et d'intelligibilité de la loi ». On cherchera, en se penchant sur la politique de qualité de la réglementation, mise en place depuis les années 1980, et les préceptes de légistique qui devraient guider la pratique. On prolongera la réflexion ainsi engagée, en examinant la pratique. On raisonnera en particulier à partir d'exemples tirés du droit public et du droit et la procédure pénale pour s'interroger sur les limites inhérentes de la clarté rédactionnelle.

¹ L'une des trois branches de la légistique (au côté de la légistique matérielle et procédurale), la légistique formelle est la science appliquée qui définit notamment les préceptes guidant la rédaction des textes législatifs et réglementaires (structure, formulation, langue, terminologie).

12.10- 12.30

Christian BYK, Magistrat, Président du Comité intergouvernemental de bioéthique de l'UNESCO

L'objectif de clarté rédactionnelle en droit

Affirmer la clarté de la loi, c'est vouloir garantir non seulement la sécurité juridique mais c'est aussi affirmer la prééminence de l'Etat de droit. La quête de clarté de la loi est ainsi une condition substantielle de la souveraineté du peuple et du régime démocratique qu'elle implique. Toutefois, les sociétés politiques contemporaines ne pouvant reposer sur le modèle de la démocratie des cités grecques, l'objectif de clarté, s'il ne veut pas être uniquement symbolique, doit trouver des modalités capables de lui donner une certaine effectivité.

12.30- 12.45 ÉCHANGE AVEC LA SALLE

12.45- 14.00 PAUSE DÉJEUNER

14.00- 15.00 RÉSULTATS DES TRAVAUX D'ISIT LEGAL CLINIC

15.00 - 15.20

Olivier BEAUJEAN, Droits Quotidiens

Les communications de l'administration : reflet conforme de la législation ?

En amont de tout acte administratif, il y a une législation ou une réglementation.

En communication directe avec l'utilisateur, l'administration ne peut plus se contenter de restituer ces textes normatifs. Elle doit les adapter à son destinataire spécifique. Elle doit adopter la logique de pensée de ce dernier, son style de langage, son vocabulaire.

Depuis deux ans, Droits Quotidiens accompagne l'administration de la Région wallonne (Belgique) dans ce changement de paradigme normatif vers la logique usager.

15.20 - 15.40

Valentina JACOMETTI, Professeure, Università degli Studi dell'Insubria

The challenges of legal translation in multilingual contexts

The increasing multilateralism in international relations has led to the spreading of the principle of official multilingualism within the international and supranational organizations, which involves the need to produce legal texts in multiple languages. This paper aims to highlight the features of multilingual legal drafting within different contexts: first, within national legal systems, such as Canada and Switzerland; second, within international organizations, with particular attention to multilingual treaties and taking as paradigmatic example the United Nations' activity; and third, within the European Union, highlighting the complexity of the multilingual legislative drafting in view of the independent, multilingual and directly applicable nature of Community law.

15.40 - 15.55 ÉCHANGE AVEC LA SALLE

15.55- 16.20 PAUSE CAFÉ

16.20 - 16.40

Freddie PLASSARD, Maître de Conférences HDR, ESIT Université Sorbonne Nouvelle

Qualité et normativité dans la traduction institutionnelle

La traduction institutionnelle a été assez largement décrite à ce jour et englobe aussi bien les textes d'institutions supranationales que ceux d'organes multilingues ou bilingues et ceux des services publics. La traduction pratiquée dans ces instances est censée répondre à des critères de qualité et revêt de ce fait souvent une dimension normative. Nous examinerons la notion de qualité et la ou les définitions qui en sont données au vu de documents institutionnels, notamment ceux de l'Union européenne et le Programme for Quality Management in Translation – 22 Quality Actions en particulier. Sous réserve d'un examen plus approfondi, la qualité de la production textuelle semble tenir à des critères à la fois textuels mais aussi organisationnels. Tributaire du respect d'un certain nombre de normes, linguistique, textuelle, traductive, la qualité des documents produits tient aussi au déroulement du processus, à l'organisation de la chaîne de production textuelle et à l'observation d'usages en vigueur tant globalement que localement. Alors que chaque étape du processus de traduction se trouve balisée par ces documents, les produits qui en sont issus répondent-ils aux attentes, dans quelle mesure et quel est le regard extérieur porté sur eux ?

16.40 - 17.00

Chiara PREITE, Professeure, Università degli Studi di Modena e Reggio Emilia

La reformulation intratextuelle et ses marqueurs dans les arrêts de la CJUE

La reformulation intratextuelle est considérée comme l'un des enjeux majeurs de la vulgarisation et de la transmission de connaissances de tout type, en ce qu'elle permet d'illustrer, définir, décrire les concepts présentés dans des textes à visée informative et éminemment explicatifs. Cette proposition vise à mettre en exergue une autre fonction de la reformulation, étudiée notamment dans un corpus d'une quarantaine d'arrêts rendus par la CJUE (dont la langue de procédure est le français, dans un souci d'authenticité). Puisque les juges s'adressent à d'autres professionnels du droit et se fondent, par conséquent, sur une présomption de connaissances partagées, ce genre judiciaire montre que la reformulation ne poursuit pas seulement une fonction explicative en soi. En effet, les juges - dans leur quête de clarté et de précision - semblent lui attribuer également une fonction interprétative et argumentative, qui se réalise à travers l'affinement conceptuel, la définition et la caractérisation des notions et des objets juridiques évoqués. L'étude se concentrera donc, d'une part, sur le repérage et l'analyse des marqueurs de reformulation privilégiés par les juges (c'est-à-dire, autrement dit, à savoir, en définitive...) auxquels s'ajoutent des connecteurs de justification/explication revêtant la même fonction (comme, notamment, en l'espèce, le cas échéant, en particulier...) et, d'autre part, sur les mécanismes qui encouragent la double interprétation fonctionnelle des reformulations intratextuelles repérées dans le corpus.

17.00 - 17.15 ÉCHANGE AVEC LA SALLE

17.15 FERMETURE DES TRAVAUX

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU DU COLLOQUE

ISIT
23 avenue Jeanne d'Arc
94110 Arcueil

RER B, station « Laplace ».

LANGUES

Français
Anglais

CONTACTS

Agata de Laforcade, Responsable du pôle juridique, ISIT
DELAFORCADE.Agata@isitparis.eu

Diana Saiz Navarro, Responsable du Master « Stratégies internationales et diplomatie »,
ISIT
d.saiznavarro@isit-paris.fr

Ilaria Cennamo, Enseignante-chercheuse postdoctorale, Université de Milan
Ilaria.cennamo@unimi.it